



Compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 10 juillet 2018

Le 10 juillet 2018 à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Bruno ENJALBERT, Maire.

Présents et représentés : M ENJALBERT Bruno, Mme FAIVRE Marylène, M DUPRE Lucien, M HANRIOT Patrice, Mme DJOUADI Nassima (pouvoir Mme PECH Claudette), Mme HENRIC Marie-Pierre, Mme LANDES Anne-Marie, Mme PECH Claudette, Mme PORTAL Joëlle, Mme RAVOLET Sylvie, Mme MAURY Sylvie, Mme COMBES Catherine, Mme CALAS Patricia (pouvoir à M ENJALBERT Bruno), M TAILHADES Pierre, M GAVALDA Raymond, M DUVAUT Patrick (pouvoir à M GAVALDA Raymond), M SISQUES Robert , M LEGEANT Henri

Absent : M SYLVESTRE Lucien

Secrétaire : Mme HENRIC Marie-Pierre

Assistait également : Monsieur Laurent VASSALLO, Secrétaire Général

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le Maire ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. A l'issue de la lecture du compte-rendu de la séance du 12 juin 2018, il a été délibéré sur les points suivants :

1/ AFFAIRES GENERALES

M le Maire présente au Conseil le projet de délibération portant sur la « participation citoyenne ». Il donne la parole au Lieutenant Tissier de la Gendarmerie Nationale, qui expose l'intérêt de la démarche. Après des questions posées par les membres du Conseil M. le Maire met aux voix ce projet de délibération qui lui permettra de signer le protocole d'adhésion avec l'Etat pour la mise en place de la participation citoyenne. Cette délibération est adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire présente ensuite le projet de création de commune nouvelle. Après un débat entre les membres du Conseil, M. le Maire présente le projet de délibération sur des négociations avec une ou des communes pour un projet de création de commune nouvelle. La délibération est adoptée à la majorité (13 voix pour, 5 voix contre)

2/ FINANCES

Monsieur le Maire présente ensuite 3 délibérations sur les finances de la commune.

La première porte sur la décision modificative n°1 du budget supplémentaire et plus particulièrement sur des virements d'ordre dans la section d'investissement.

Sur cette délibération 15 conseillers votent pour et 3 contre.

La deuxième délibération porte sur la mise en œuvre de moyens de paiements dématérialisés en dépenses et en recettes. Ainsi, les paiements de certains services proposés par la Mairie pourront se faire par carte bleue (tickets de cantines...) et la Mairie pourra faire des achats publics avec une carte bleue, notamment pour régler plus rapidement les commerçants locaux. Sur cette délibération 13 conseillers votent pour et 5 contre.

La troisième délibération porte sur une demande de subvention pour la rénovation des appartements propriétés de la Commune.

Sur cette délibération 14 conseillers votent pour et 4 contre.

3/ AFFAIRES FONCIERES

Monsieur le Maire présente enfin deux délibérations portant sur la politique foncière de la commune.

La première porte sur le bâtiment appelé ancien DDE pour lequel M le Maire souhaite lancer un appel à projet pour accueillir dans cette partie d'immeuble un restaurant haut de gamme.

Sur cette délibération 13 conseillers votent pour et 5 contre.

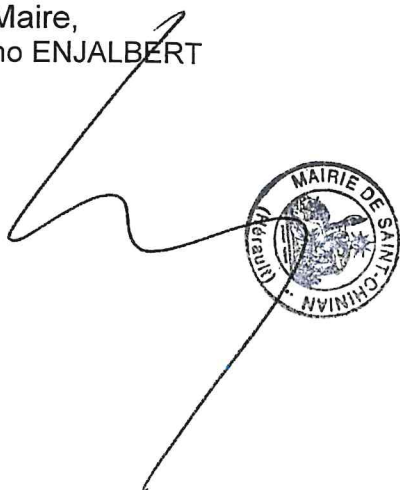
La dernière délibération porte sur le lotissement « *la colline* ». M. le Maire rappelle l'historique de ce dossier avec la création du lotissement en 1990. Suite à la demande de la société Angelotti, M. le Maire propose une mise à l'enquête publique pour incorporer ce lotissement au domaine public.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix-neuf heures quarante-cinq minutes. Le compte rendu sera envoyé lors de la prochaine convocation du Conseil Municipal pour approbation.

Saint-Chinian le 11 juillet 2018

Le Maire,
Bruno ENJALBERT



Le Secrétaire de séance
Marie-Pierre HENRIC

